

**DÉCISION SUR LA REPRÉSENTATION DES COLLECTIVITÉS
LOCALES DANS LES ORGANES DE L'UNION AFRICAINE**

Doc. Assembly/AU12(XX) Add.3

La Conférence,

1. **PREND NOTE** de la proposition présentée par la République du Sénégal sur la création d'un Haut Conseil des collectivités locales au sein des organes de l'Union africaine ;
2. **FÉLICITE** la République du Sénégal pour son engagement envers une Afrique intégrée mue par la volonté de ses propres citoyens, ainsi que pour sa contribution à l'enracinement des valeurs partagées telles que la représentation et la participation démocratiques au sein des structures de l'Union africaine ;
3. **DEMANDE** à la République du Sénégal de collaborer avec la Commission et de faciliter les consultations en vue d'approfondir la proposition ;
4. **DEMANDE ÉGALEMENT** à la Commission de travailler sur la proposition, en étroite collaboration avec la République du Sénégal et avec d'autres parties prenantes concernées;
5. **DEMANDE ENFIN** à la Commission de présenter un rapport exhaustif sur les possibilités, la faisabilité, et les implications, notamment financières, de la proposition lors du Sommet de janvier 2014.



2014

Decision on the Representation of Local Communities in Organs of the African Union Doc. Assembly/Au12(Xx) Add.3

The Assembly

The Assembly

<http://archives.au.int/handle/123456789/110>

Downloaded from African Union Common Repository